



Société de transport  
de Sherbrooke

## CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202211**

---

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2022 À 18:36, SALLE DU  
CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF, ET EN DIRECT PAR  
VIDÉOCONFÉRENCE**

---

**Sont présents :**

M. Marc Denault	Président
Mme Geneviève La Roche	Vice-présidente
M. Philippe Angers-Trottier	Administrateur
M. Guillaume Bernard	Administrateur
Mme Catherine Boileau	Administratrice
Mme Dany Grondin	Administratrice
Mme Laure Letarte-Lavoie	Administratrice

et Mme Joanie Bellerose avait motivé son absence.

**Étaient aussi présents :**

M. Patrick Dobson	Directeur général et secrétaire
M. Michaël Gauthier	Directeur général adjoint - Administration et ressources humaines
M. Stéphan Veilleux	Directeur général adjoint - Opérations et développement
Mme Claudy Champoux	Directrice des finances et trésorière
M. Philippe Lussier	Directeur ingénierie et projets
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
Mme Vicky Martineau	Responsable de la gestion documentaire

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La vice- présidente déclare l'assemblée ouverte.

\_\_\_\_\_

2. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 116-22**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 septembre 2022.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 septembre 2022 soit et est approuvé.

**- ADOPTÉ -**

\_\_\_\_\_

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 117-22**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

**- ADOPTÉ -**

\_\_\_\_\_

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

**M. Patrick Rahimaly, Président du Festival des traditions du monde (FTMS), et M. Jean-Charles Doyon, Directeur des opérations du FTMS et Directeur général de la Classique PIF**

M. Rahimaly et M. Doyon s'adressent aux administrateurs concernant le service de navette durant leurs événements.

**Mme France Croteau, Coordonnatrice du Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM), et Mme Nicole Couture, Membre du RUTASM**

Mme Croteau, Coordonnatrice du RUTASM, et Mme Couture, membre du RUTASM, déposent des documents aux administrateurs et en font un bref résumé.

**M. Théo Lafleur, Citoyen**

Mme Geneviève La Roche, vice-présidente du conseil d'administration, fait la lecture du document déposé par M. Lafleur, par courriel, aux administrateurs, sur le projet d'implantation d'un tramway à Sherbrooke du parti politique Québec solidaire (QS).

5. **REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF – FORMATION DE COMITÉS TECHNIQUES**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 118-22**

**ATTENDU QUE** l'article 60 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01) prévoit que le conseil d'administration peut former tout comité technique qu'il juge approprié;

**ATTENDU QUE** M. Éric DesLauriers-Joannette a été nommé membre du conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke, à titre de représentant des usagers des services de transport en commun, par la résolution 111-19, et par la résolution 2019-4894-00 de la Ville de Sherbrooke;

**ATTENDU QUE** M. Éric DesLauriers-Joannette a été nommé membre du Comité administratif, à titre de représentant des usagers des services de transport en commun, par la résolution 028-22;

**ATTENDU QUE** M. Éric DesLauriers-Joannette ayant complété son mandat au sein du conseil en date du 13 septembre 2022, et qu'il y a lieu de le remplacer au sein du Comité administratif;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que M. Philippe Angers-Trottier, nommé membre du conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke, en date du 14 septembre 2022, à titre de représentant des usagers des services de transport en commun, par la résolution 103-22, et par la résolution 2022-7582-00 de la Ville de Sherbrooke, soit et est nommé membre du Comité administratif, à titre de représentant des usagers des services de transport en commun, suite au mandat complété par M. Éric DesLauriers-Joannette.

**- ADOPTÉ -**

---

6. **ACHAT D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 2320, RUE DE LA POINTE, À SHERBROOKE (LOT 1 031 310)**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 119-22**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de Sherbrooke (STS) est propriétaire d'immeubles sur la rue Cabana, à Sherbrooke, lesquels sont adjacents à l'immeuble situé au 2320, rue de la Pointe, à Sherbrooke, portant le numéro de lot 1 031 310;

**CONSIDÉRANT QUE** les garages requis aux activités de la STS sont actuellement situés sur la rue Cabana;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités de la STS, notamment l'électrification de ses véhicules, requièrent l'utilisation de garages supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable pour la STS que ces garages supplémentaires soient situés à proximité de ceux qui sont déjà existants sur la rue Cabana;

**CONSIDÉRANT QUE** la STS a manifesté son intérêt, à l'automne 2021, pour l'immeuble situé au 2320, rue de la Pointe, à Sherbrooke, portant le numéro de lot 1 031 310, en informant la Ville de Sherbrooke, ainsi que les autorités concernées, par écrit, suite à l'adoption de la résolution 066-21;

**CONSIDÉRANT QUE** la STS désire faire l'acquisition d'un immeuble situé au 2320, rue de la Pointe, à Sherbrooke, portant le numéro de lot 1 031 310, aux fins de la réalisation de sa mission et de ses activités;

**CONSIDÉRANT QUE** selon certains programmes de subvention auxquels est admissible la STS, il est possible de déposer une demande de subvention après avoir acquis un immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant des balises doit être approuvé par le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'inclure l'achat de l'immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt R-067 décrétant la réalisation de projets de modernisation et d'expansion du centre d'opération et un emprunt au montant de 11 500 000 \$ est approuvé;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser le directeur général et secrétaire de la STS à signer tout document en lien avec l'achat de l'immeuble qui pourrait être requis pour donner effet à la présente résolution;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Société de transport de Sherbrooke (STS) soit et est autorisée à déposer une demande de subvention au ministère des Transports du Québec (MTQ).

Que la STS fasse l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION TRENTE ET UN MILLE TROIS CENT DIX (1 031 310) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Sherbrooke, situé sur la rue de la Pointe au montant de CINQ MILLIONS de dollars (5 000 000,00 \$) avant toutes taxes applicables.

Que les dispositions prévues à l'offre d'achat soient et sont par les présentes approuvées par le conseil d'administration.

Que le directeur général et secrétaire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la STS, tout document en lien avec l'achat de l'immeuble qui pourrait être requis pour donner effet à la présente résolution.

Que le tout soit conservé aux archives sous le numéro A22-34.

**- ADOPTÉ -**

7. **GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN LES 24 ET 31 DÉCEMBRE 2022 POUR LE TRANSPORT URBAIN ET ADAPTÉ, ET LES 25 DÉCEMBRE 2022 ET 1ER JANVIER 2023 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 120-22****IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Société de transport de Sherbrooke accorde à la clientèle la gratuité du transport en commun les 24 et 31 décembre 2022 pour le transport urbain et adapté, et les 25 décembre 2022 et 1er janvier 2023 pour le service de transport adapté.

**- ADOPTÉ -**

---

---

**8. PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023 À 2032****RÉSOLUTION NUMÉRO 121-22**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01) exige que la Société adopte, chaque année, à son conseil d'administration, un programme de ses immobilisations (PDI) pour les 10 prochaines années, en conformité avec son plan stratégique, et qu'il soit, par la suite, transmis au conseil de la Ville de Sherbrooke pour approbation;

**ATTENDU QU'**à cette fin, le programme des immobilisations pour les années 2023 à 2032 a été préparé par la Société, incluant le plan quinquennal des immobilisations (PQI) pour les années 2023 à 2027;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le programme des immobilisations (PDI) pour les années 2023 à 2032 au montant de 380 213 000 \$, incluant le plan quinquennal des immobilisations (PQI) pour les années 2023 à 2027 au montant de 228 423 000 \$, soit et est adopté et conservé aux archives sous le numéro A22-35.

Que, conformément à l'article 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le programme des immobilisations pour les années 2023 à 2032, incluant le plan quinquennal des immobilisations pour les années 2023 à 2027, soit et est transmis, pour approbation, à la Ville de Sherbrooke, et transmis également au ministère des Transports du Québec (MTQ).

**- ADOPTÉ -**

---

**9. ADJUDICATION DU CONTRAT DE LOCATION D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS****RÉSOLUTION NUMÉRO 122-22**

**CONSIDÉRANT** que le contrat de location des quatre (4) imprimantes multifonctions arrive à échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de Sherbrooke a participé à l'appel d'offres lancé par le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG);

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la chef de l'approvisionnement;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le contrat pour la location des quatre (4) imprimantes multifonctions soit et est

octroyé à Copicom Solutions inc. pour une période de soixante (60) mois au montant de trente mille neuf cent cinquante-trois et treize (30 953,13 \$), toutes taxes incluses, en incluant le coût par impression par appareil pour la période correspondante, comme indiqué dans la note de la chef de l'approvisionnement.

Que la note de la chef de l'approvisionnement soit et est conservée aux archives sous le numéro A22-36.

**- ADOPTÉ -**

10. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES STS-22-09 - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET D'UNE SOLUTION INFORMATIQUE DE VÉLOPARTAGE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 123-22**

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres public STS-22-09 pour l'acquisition d'équipements et d'une solution informatique de vélopartage a été lancé le 29 juin 2022;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection a évalué et analysé les offres selon un système de pondération et d'évaluation conforme à la loi et à la politique de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services;

**ATTENDU QU'**un seul soumissionnaire a déposé une soumission jugée conforme;

**ATTENDU QUE** la soumission a atteint le nombre minimal de 70 points au pointage intérimaire, nous permettant ainsi de procéder à l'ouverture de l'offre de prix;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le contrat soit et est octroyé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Technologies Bewegen inc. et que , comme spécifié aux Documents de l'Appel d'Offres, les quantités indiquées au bordereau de prix étant à titre indicatif, celles-ci soient et sont ajustées selon le tableau joint à la note de la chef de l'approvisionnement ci-joint, pour un au montant total de deux millions deux cent vingt et un mille cent cinquante-sept et dix-huit (2 221 157,18 \$), toutes taxes incluses, pour une période de cinq (5) ans et une possibilité de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an selon les prix indiqués au bordereau de prix, en vigueur au moment du renouvellement, lesquels seront ajustés en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) des douze (12) mois consécutifs publiés par Statistique Canada - province de Québec, à la date de la levée d'option de renouvellement du Contrat.

Que le directeur général soit et est autorisé à exercer la levée d'option de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune, si les conditions sont favorables à une telle levée d'option pour la Société de transport de Sherbrooke.

Que la note de la chef de l'approvisionnement soit et est conservée aux archives sous le numéro A22-37.

**- ADOPTÉ -**

11. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES STS-22-10 - FOURNITURE D'UNIFORMES**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 124-22**

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres public STS-22-10 pour la fourniture d'uniformes a été lancé le 12 août 2022;

**ATTENDU QUE** l'acquisition des différents items peut varier en fonction du nombre d'employés et des besoins d'uniformes de chacun;

**ATTENDU QUE** l'estimation des quantités figurant au bordereau de prix a été faite à partir des acquisitions de l'année en cours;

**ATTENDU QU'**un seul soumissionnaire a déposé une soumission jugée conforme;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection a évalué et analysé les offres selon un système de pondération et d'évaluation conforme à la loi et à la politique de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services;

**ATTENDU QUE** la soumission a atteint le nombre minimal de 70 points au pointage intérimaire, nous permettant ainsi de procéder à l'ouverture de l'offre de prix;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le contrat soit et est octroyé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Martin & Lévesque inc. au montant total de trois cent trente-sept mille quatre cent soixante-cinq et cinquante-quatre (337 465,54 \$), toutes taxes incluses, pour une période de trente-six (36) mois, lequel montant étant fixé à partir des quantités estimées figurant au bordereau de prix, basées sur les quantités consommées de l'année en cours et pouvant varier en fonction des commandes réelles, et une possibilité de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an selon les prix indiqués et les quantités estimées au bordereau de prix, en vigueur au moment du renouvellement, lesquels seront ajustés en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) des douze (12) mois consécutifs publiés par



Statistique Canada - province de Québec, à la date de la levée d'option de renouvellement du Contrat dont les quantités, pourront varier en fonction des commandes réelles.

Que le directeur général soit et est autorisé à exercer la levée d'option de deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune, si les conditions sont favorables à une telle levée d'option pour la Société de transport de Sherbrooke.

Que la note de la chef de l'approvisionnement soit et est conservée aux archives sous le numéro A22-38.

**- ADOPTÉ -**

---

12. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES STS-22-12 - FOURNITURE D'UN ADDITIF POUR CARBURANT**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 125-22**

**ATTENDU QUE** la Société de transport a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un additif pour carburant le 14 septembre 2022;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue et que celle-ci a été jugée conforme;

**ATTENDU** la recommandation de la chef de l'approvisionnement;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le contrat pour la fourniture d'un additif pour carburant soit et est octroyé à 9429-7611 Québec inc. au montant de soixante-trois mille cinq cent et soixante-neuf (63 500,69 \$), pour une période d'un (1) an et une possibilité de renouvellement d'une période additionnelle d'un (1) an, pour un montant de soixante-trois mille cinq cents et soixante-neuf (63 500,69 \$), indexé selon la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) des douze (12) mois consécutifs publié par Statistique Canada - province de Québec, à la date de la levée d'option.

Que le directeur général soit et est autorisé à exercer la levée d'option d'une période additionnelle d'un (1) an, si les conditions sont favorables à une telle levée d'option pour la Société de transport de Sherbrooke.

Que le rapport de la chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le numéro A22-39.

**- ADOPTÉ -**

---

13. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 126-22**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçu pour le mois de septembre 2022 soit et est déposé sur le bureau.

**- ADOPTÉ -**

14. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter en affaires nouvelles.

15. **MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Mme Dany Grondin**

Aucun message.

**M. Philippe Angers-Trottier**

M. Angers-Trottier remercie les directeurs et toute l'équipe de la Société de transport de Sherbrooke pour leur accueil chaleureux lors la visite du centre administratif le 4 octobre 2022. Une occasion qui lui a permis de mieux connaître l'organisation.

**M. Guillaume Bernard**

M. Bernard rejoint le point mentionné ci-haut par M. Angers-Trottier. Il souligne qu'il était heureux de rencontrer les employés avec leurs beaux sourires.

Il souhaite également une bonne mi-session à toutes et à tous les étudiant.e.s.

**Mme Laure Letarte-Lavoie**

Mme Letarte-Lavoie invite les gens à se rendre au Salon du livre en autobus - événement qui se tiendra du 13 au 16 octobre 2022 au Centre de foires de Sherbrooke. M. Patrick Nicol, auteur de la région, sera entre autres présent. En soutien à la culture, la Société de transport de Sherbrooke distribuera des laissez-passer aux groupes communautaires.

**Mme Catherine Boileau**

Mme Boileau rejoint le point mentionné par Mme Letarte-Lavoie sur le Salon du livre. Elle invite aussi la population à utiliser le transport en commun pour se rendre à la bibliothèque Éva-Senécal à l'occasion du jeu meurtre et mystère qui s'y déroulera durant tout le mois d'octobre 2022.

Elle mentionne également la Semaine de la maison des jeunes et évoque que celle de Brompton tiendra des portes ouvertes le 13 octobre 2022. Elle invite les gens à s'y rendre via la ligne 51.

Elle termine en soulignant la Semaine de la prévention des incendies. Elle rappelle que ce sera bientôt le moment de changer l'heure, de surveiller les détecteurs de fumée et de changer les piles.

**Mme Geneviève La Roche**

Mme La Roche remercie l'assistance pour leur présence et souligne particulièrement le travail de Mme France Croteau, coordonnatrice du Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM), ainsi que Mme Nicole Couture, membre du RUTASM. Elle rassure le RUTASM que la Société de transport de Sherbrooke a à cœur l'amélioration continue de son service malgré les enjeux budgétaires.

**M. Marc Denault**

M. Denault remercie tout le monde de leur présence et s'excuse pour son absence en présentiel.

Il rappelle les élections provinciales du 3 octobre 2022 et remercie les candidats et candidates qui ont pris un moment pour venir à la rencontre de la Société de transport de Sherbrooke.

Il affirme que les candidat.e.s ont été à l'écoute des enjeux du transport en commun à Sherbrooke et espère que les engagements pris se dirigeront vers l'Assemblée nationale.

Il termine en rappelant la date de la prochaine séance, soit le 9 novembre 2022, et souhaite une belle soirée à tous et à toutes.

---

16. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Que la présente assemblée soit et est levée à 19h24.

- -

\_\_\_\_\_

SHERBROOKE, le 12 octobre 2022

Le Président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Patrick Dobson